

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-107

Objet : Conventions avec les propriétaires et exploitants pour la plantation de haies et création / restauration de mares dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la délibération n° 2021-086 approuvant la signature des conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité dont l'objectif est de planter 42 km de haies et de créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire ;

- DECIDE de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de plantations de haies du Marathon de la Biodiversité (cf. modèles de convention en annexes 1 et 2) :

- Convention avec le GFA de la Frarie représenté par MM. Régis FARJAS et Daniel Gérard FARJAS - propriétaires et la société SAUR représentée par M. Christophe PINARDAUD, Directeur - exploitant, pour la plantation de 220 mètres linéaires de haies (linéaires 325 à 327, parcelles OL 1894, 1896, 1898) sur la commune de LAGNIEU ;
- Convention avec M. David CAGNIN - propriétaire et M. Christian BRUN – exploitant, pour la plantation de 526 mètres linéaires de haies (linéaires 297 à 300 - parcelles OC 0348, 0349, 0355, 1068) sur la commune de LEYMENT ;
- Convention avec M. Daniel BOTTEX – propriétaire/exploitant, pour la plantation de 526 mètres linéaires de haies (linéaires 297 à 300 - parcelles OC 0348, 0349, 0355, 1068) sur la commune de LEYMENT ;
- Convention avec Mme Denise PERRET - propriétaire et M. Daniel BOTTEX - exploitant, pour la plantation de 526 mètres linéaires de haies (linéaires 297 à 300 - parcelles OC 0348, 0349, 0355, 1068) sur la commune de LEYMENT ;
- Convention avec Mme Sandra BRUN et M. Tony D'AGOSTE – propriétaires/exploitants, pour la plantation de 526 mètres linéaires de haies (linéaires 297 à 300 - parcelles OC 0348, 0349, 0355, 1068) sur la commune de LEYMENT ;

.../...

- Convention avec la commune d'AMBRONAY – propriétaire et M. Sylvain CHRISTOPHE - exploitant, pour la plantation de 673 mètres linéaires de haies (linéaires 83 à 91 - parcelles ZA284, ZV/114, ZV114/117/, ZV114/117/118/92/93) sur la commune d'AMBRONAY ;
 - Convention avec M. Louis BAVILLY – propriétaire et M. Sylvain CHRISTOPHE - exploitant, pour la plantation de 225 mètres linéaires de haies (parcelle ZD0031) sur la commune d'AMBRONAY ;
 - Convention avec M. Daniel BERNIN– propriétaire et M. Philippe THIEVON - exploitant, pour la plantation de 86 mètres linéaires de haies (parcelle ZC02, linéaire 70) sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE ;
 - Convention avec M. Daniel BERNIN– propriétaire et l'EARL ALLONZIE - exploitant, pour la plantation de 86 mètres linéaires de haies (parcelle ZC01, linéaire 70) sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE ;
 - Convention avec la commune de LOYETTES – propriétaire et M. François MARIAT - exploitant, pour la plantation de 588 mètres linéaires de haies (parcelle F0007, linéaire 120) sur la commune de LOYETTES ;
 - Convention avec la commune de LOYETTES– propriétaire et M. François MARIAT - exploitant, pour la plantation de 158 mètres linéaires de haies (parcelles E0031 et 0032, linéaire 100) sur la commune de LOYETTES ;
 - Convention avec la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC– propriétaire, pour la plantation de 149 mètres linéaires de haies (parcelles ZD 0006 ZD0083 et parcelles entre ZC0111 et OC0588) sur la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC ;
 - Convention avec M. Thierry BEGHELLI– propriétaire / exploitant, pour la plantation de 750 mètres linéaires de haies (parcelle ZE0010, linéaire 307) sur la commune de CHAZEY-SUR-AIN ;
 - Convention avec la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE - propriétaire, pour la plantation de 89 mètres linéaires de haies (parcelle ZE71, linéaire 142) sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE.
- DECIDE de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de restauration et de création de mares (cf. modèle de convention en annexe 3) :
- Convention avec M. Gérard FALCAND et Mme Marjorie FALCAND épouse GENIN - propriétaires, pour la restauration d'une mare située sur la commune de LEYMENT ;
 - Convention avec M. François VINCENT - propriétaire et Mme Irène VINCENT – exploitante, pour la création d'un réseau de 5 mares situé sur la commune de JOYEUX ;
 - Convention avec la commune d'ARANDAS – propriétaire, pour la restauration d'une mare située sur la commune d'ARANDAS ;
 - Convention avec la commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS – propriétaire et la CRESSONNIERE DU BUGEY ORSAC - exploitant, pour la restauration d'une mare et la création d'une mare situées sur la commune de SAINT-MAURICE-DE-REMENS ;

- Convention avec Mme Nicole ROBIN, M. Michel ROBIN, Mme Denise ROBIN, M. Jean-Luc ROBIN, Mme Sophie ROBIN – propriétaires pour la création d'une mare située sur la commune de SAINTE-JULIE ;
- Convention avec la commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY – propriétaire, pour la restauration d'une mare située sur la commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY ;
- Convention avec M. Didier FOURNIER - propriétaire et EARL Le Lormet – exploitant, pour la création d'un réseau de 3 mares situé sur la commune d'AMBRONAY ;
- Convention avec la commune de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY – propriétaire, pour la restauration d'une mare située sur la commune de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 16 octobre 2023
Publiée le **18 OCT. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 16 octobre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

